



Livret des familles



Les écoles
La petite enfance
Les activités périscolaires
Les accueils de loisirs
Le portail familles



Rentrée scolaire 2018 - 2019

Mot de bienvenue



Bonjour,

J'espère que ce livret vous permettra en un clin d'œil de retrouver tous les services que Noyal-sur-Vilaine peut offrir aux enfants, petits et grands. N'hésitez pas à enregistrer sur vos téléphones les numéros de chaque service vous concernant. Notez par exemple que celui de la garderie est différent de celui de l'école de la Caravelle. N'oubliez pas de jeter un œil régulièrement sur le site internet de la commune pour actualiser vos données et repérer de nouvelles informations pratiques sur le Portail Familles.

Toute l'équipe des agents municipaux en enfance et jeunesse reste bien sûr à votre disposition. Vous trouverez aussi un plan pour découvrir les différents espaces de jeux répartis sur la commune. Peut-être vous permettra-t-il de vous préparer des petits circuits de sorties en plein air avec les enfants.

Je vous souhaite de belles balades en famille et avec des amis.

Bien cordialement,

Marie-Claude Helsens

Adjointe à la vie scolaire,
enfance jeunesse et citoyenneté

Sommaire



Vos interlocuteurs	3
La petite enfance	4
Les écoles	5
Les activités périscolaires	10
Les accueils de loisirs	12
Le portail familles	16
Informations pratiques	21



Vos interlocuteurs

AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ



Marie-Claude Helsens
Adjointe à la vie scolaire,
enfance jeunesse et citoyenneté



Véronique Micout
Directrice Service
Enfance Jeunesse & Sport



Hervé Tostivint
Responsable du pôle
restauration



Héolia Gierszewski
Responsable du pôle vie
scolaire
(garderie, étude surveillée,
temps du midi)



Isabelle Dodard
Responsable du pôle
accueil de loisirs
(Marelle, Ty'Up, Akoa)



Rozenn Pommereul
Assistante administrative

Anne-Fleur Kat
Assistante administrative
et chargée de
mission sport

La petite enfance



Pour tout renseignement :
Coccinelle : 02.99.04.13.05

Aurélié Villeneuve, chargée de mission
petite enfance du Pays de Château-giron
Communauté : a.villeneuve@pcc.bzh

Crèche

Située à Noyal-sur-Vilaine, la crèche intercommunale Coccinelle offre toute l'année des places de halte-garderie aux familles qui rencontrent des besoins ponctuels de garde. D'une capacité de 35 enfants, des professionnels qualifiés accueillent les enfants de 2 mois et demi à la veille de leur 4^{ème} anniversaire.

Assistants maternelles agréées

La ville dispose également sur son territoire d'un réseau d'assistants maternelles agréés par le Département.

Les aires de jeux



- 1** - Parc de Loisirs du Chêne Joli
- 2** - Dans la Coulée verte, proche de l'Avenue du Prieuré
- 3** - Proche du centre de loisirs La Marelle (*fermé au public sur les horaires d'ouverture du centre de loisirs*)
- 4** - Vallons de Brocéliande, quartier du Champ-Michel
- 5** - Rue Marguerite Yourcenar (*en cours d'installation*)
- 6** - Étang de le Bourde, rue Ambroise Paré - Néel
- 7** - Clos Paisible
- 8** - Square rue des Chênes



Calendrier scolaire*

ACADÉMIE DE RENNES (ZONE B)



RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

le lundi 3 septembre 2018



VACANCES DE LA TOUSSAINT

À partir du samedi 20 octobre
reprise le lundi 5 novembre 2018



VACANCES DE NOËL

À partir du samedi 22 décembre 2018
reprise le lundi 7 janvier 2019



VACANCES D'HIVER

À partir du samedi 9 février 2019
reprise le lundi 25 février 2019



VACANCES DE PRINTEMPS

À partir du samedi 6 avril 2019
reprise le mardi 23 avril 2019



VACANCES D'ÉTÉ

le samedi 6 juillet 2019

(*hors information contraire des écoles)



L'Optimist



Directrice : Céline Delanöé - Adresse : 1 rue Pierre Bellamy
Téléphone : 02.99.00.56.14 - e-mail : ecole.0350954x@ac-rennes.fr
Association : FCPE : contact@fcpe-noyalsurvilaine.fr



MOT DE LA DIRECTRICE

« Bienvenue dans
notre école ! »

Une équipe dynamique et motivée accueillera vos enfants au sein de cinq classes spacieuses partagées entre le pôle des petits et le pôle des plus grands.

Divers projets autour d'un thème fédérateur annuel sont menés dans toutes les classes. Toutes ces actions sont en lien avec les axes du projet d'école.

Au cours de l'année 2017/2018, l'école maternelle publique L'optimist a accueilli **135 élèves, répartis en cinq classes**. Les enfants de la Petite Section à la Grande Section déjeunent successivement chaque midi dans la minicantine présente dans l'école. Les repas sont livrés par le restaurant scolaire central. Chaque jour, ce sont 5 ATSEM qui encadrent les enfants tout au long de la journée.



HORAIRES

Classe, du lundi au vendredi (hors mercredi)

Matin : 8h35 - 11h50

Après-midi : 13h50 - 16h35

Pour joindre la directrice, privilégier le jour de disponibilité : le vendredi (sous réserve de modifications) ou en fin de journée à partir de 16h35.



La Caravelle

Directrice : Louisanne Burlot - Adresse : 18 rue Charles Hardouin
Téléphone : 02.99.00.56.04. - e-mail : ecole.0351671b@ac-rennes.fr
Association : FCPE : contact@fcpe-noyalsurvilaine.fr



L'école élémentaire publique La Caravelle compte 10 classes. Au cours de l'année scolaire 2017/2018, ce sont **252 enfants** qui étaient accueillis dans les classes allant du CP au CM2.



HORAIRES

Classe, du lundi au vendredi (hors mercredi)

Matin : 8h30 – 12h00

Après - midi : 14h00 – 16h30

Pour joindre la directrice, privilégier le jour de décharge de direction : le mardi (sous réserve de modification) ou en fin de journée à partir de 16h35.

MOT DE LA DIRECTRICE

**Chers Parents et futurs
Parents de l'école la
Caravelle.**

L'école élémentaire la Caravelle accueille vos enfants tout au long de leur scolarité élémentaire. Notre projet pédagogique est construit autour de 2 axes de progrès majeurs : la compréhension fine et la possibilité de promouvoir une attitude bienveillante et citoyenne dans le parcours de votre enfant.

Ces deux axes représentent le fil rouge de notre travail d'équipe.

St Augustin



Directrice : Chrystelle Fleury - Adresse : 2 rue Auguste Leroux
Téléphone : 02.99.00.56.19. - Site Internet : www.staugustin35.fr
e-mail : eco35.st-augustin.noyal-sur-vilaine@enseignement-catholique.bzh
Associations : APEL : apelsaintaugustin@laposte.net
OGEC : louis.hubert9@wanadoo.fr



MOT DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

«Une école ouverte à tous
dans le partage et l'écoute...»

Notre défi est de mettre du sens dans les apprentissages et de susciter l'intérêt des élèves (Projet d'école et fil rouge). Ces projets communs permettent la cohésion entre les classes. Nos priorités sont le bien-être et l'épanouissement de l'élève. Notre projet éducatif implique un lien de confiance entre l'école et les familles. Notre règlement de l'école est appliqué pour la sécurité de tous dans un esprit de respect et de bienveillance.

L'établissement compte **4 classes maternelles**, **8 classes élémentaires** et un dispositif ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire). Ce dispositif accompagne douze enfants à besoins particuliers et leur propose un parcours individualisé pour répondre au mieux à leurs besoins et à leurs projets.



HORAIRES

Classe, du lundi au vendredi (hors mercredi)

Matin : 8h45 à 12h

Après-midi : 13h30 à 16h30

Garderies

Matin : 7h15 à 8h30

Soir : 16h45 à 19h.

Pour joindre le chef d'établissement, les jours de décharge de direction sont les jeudis et les vendredis, les lundis et mardis à partir de 17h et les mercredis matin.



Collège Jacques Brel

Principale : Agnès Hemon - Adresse : Rue Alain Fournier
Téléphone : 02.99.00.61.66 - Vie scolaire : 02.99.00.66.55.
e-mail : ce.0352167r@ac-rennes.fr
Association : FCPE : contact@fcpejacquesbrel.fr



Le collège Jacques Brel accueille **513 élèves**, répartis dans 18 classes. Les jeunes sont encadrés par une équipe de 70 personnes, corps enseignant inclus.



HORAIRES

Classe, du lundi au vendredi (hors mercredi)

Matin : 8h25 – 12h35

Après - midi : 13h50 – 17h00

Les horaires étant différents selon les emplois du temps de chacun

Géré par le Département, le collège Jacques Brel vise à l'investissement de chacun dans des projets variés et une participation aux décisions prises par l'établissement. Sur le temps méridien, le service jeunesse accompagne les collégiens dans la conduite de projets (organisation de tournoi sportif, réalisation d'une fresque...).

COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ (CESC)

Ce comité s'est donné comme mission de mettre en place un «Parcours Citoyen». En collaboration avec les mairies de Noyal-sur-Vilaine, Acigné et Brécé, mais aussi avec les élus, les écoles élémentaires, les animateurs jeunesse et les professeurs du collège, cette instance vise au respect et à la compréhension de chacun. Grâce à des ateliers proposés, tout au long du collège, les jeunes sont sensibilisés à différents sujets : violence, citoyenneté, éducation à la santé, à la sexualité ou encore à la prévention des conduites addictives.

Les activités périscolaires

Interlocutrice: Heolia Gierszewski

Téléphone : 02.99.04.13.13. - mail : pole-viescolaire@ville-noyalsurvilaine.fr

Garderie : Maternelle : 02.99.04.07.40. - Primaire : 02.99.00.61.42.

Les services périscolaires municipaux proposés dans les écoles constituent un service central pour les familles, permettant de garantir une continuité de prise en charge des enfants, notamment le matin avant l'école, le midi et également le soir avec la classe. Les enfants peuvent être accueillis de façon régulière ou occasionnelle.

Garderies

L'accueil en garderie des enfants est assuré dans les **écoles publiques** le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h. L'objectif de ce service est de répondre aux besoins de garde des familles avec un accueil de qualité prodigué par des agents communaux (ATSEM et animateurs).



ORGANISATION

Garderie

du lundi au vendredi
(hors mercredi)

Matin : 7h30 - 8h30

Soir : 16h30 - 19h00

Étude surveillée

Le lundi, mardi et jeudi

de 17h30 à 17h30

ou de 17h30 à 18h00

Étude surveillée

En parallèle de la garderie du soir, l'étude surveillée offre un cadre propice à la concentration et au travail autonome, avec l'appui d'un agent communal. Elle est proposée dès le CP, 3 soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi) à **l'école de la Caravelle** de 17h00 à 18h00 (2 créneaux de 30 minutes pour 24 enfants maximum).

Temps du midi

Parce qu'il est central dans le rythme de l'enfant, le temps méridien est un moment privilégié dans la journée. Pour cette raison, l'ensemble des équipes est attaché à construire des propositions adaptés à chaque enfant. Fort de l'expérience des temps d'activités périscolaires (TAP), des propositions complémentaires aux jeux libres sur cour seront proposés dans les établissements pour lesquels le temps méridien est d'une durée de 2 heures. Les modalités d'organisation précises en fonction des écoles et des niveaux seront consultables très bientôt sur le portail familles.

Le restaurant scolaire

Interlocuteur : Hervé Tostivint - Adresse : 3 Bd Barbot
Téléphone : 02.99.00.57.20. - mail : restaurant-scolaire@ville-noyalsurvilaine.fr



Le restaurant scolaire est un équipement structurant pour les écoles de la ville (publiques et privée). Il confectionne plus de 550 repas par jour scolaire, et son espace de restauration peut accueillir simultanément jusqu'à 380 personnes.

La confection des repas est réalisée sur place, au sein de la cantine centrale essentiellement à base de produits frais, avec une attention particulière portée sur la qualité des produits (produits issus de l'agriculture biologique ou de filières labellisées, fournitures de produits par des producteurs locaux ou en circuits courts).

L'équipe en place est pleinement investie lors du service, assurant l'accompagnement des enfants au moment des repas et lors des déplacements des enfants entre l'école et le restaurant.

Les plus jeunes restent déjeuner dans leurs écoles dans des « mini-cantines ». Le repas leur est livré par le service de portage repas du restaurant central permettant de garantir la qualité des produits.

En partenariat avec les agents des services techniques, le service restauration travaille chaque année à la tenue d'un potager bio, permettant la cueillette de produits frais directement sur le site du restaurant. Invités à goûter chacun des plats proposés et à choisir leurs portions, les enfants sont éduqués au goût, mais aussi à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Afin de permettre à chacun de profiter au mieux de ce moment de détente et de partage, une charte de la vie au restaurant scolaire a été mise en place (consultable sur le portail familles).



Menu disponible chaque mois sur le site de la ville de Noyal-sur-Vilaine : www.ville-noyalsurvilaine.fr
et sur le portail familles : <https://noyalsurvilaine.portail-familles.net/>

Les accueils de loisirs



Chaque tranche d'âge est accueillie dans des locaux dédiés. À la Marelle, les enfants sont répartis au sein de différents groupes, où leur sont proposées des activités diversifiées et adaptées à leur âge : activités manuelles, cuisine, jeux calmes ou plus sportifs... En conformité avec les exigences réglementaires relatives aux accueils de loisirs (projet pédagogique, directrice et animateurs qualifiés, attention portée à la sécurité matérielle et affective des enfants), ces activités assurent un cadre propice à l'épanouissement des jeunes et à l'apprentissage de la vie en collectivité par les loisirs. Dans un souci de faciliter l'appropriation de nouveaux espaces, les stages sportifs proposés au Ty'Up sont rendus accessibles dès 9 ans.

Pendant les vacances, en complément des activités habituelles, des propositions spécifiques viennent

élargir l'offre d'activités : mini-camps, séjours ou sorties à la journée, rencontres inter-centres, stages sportifs ou diverses activités culturelles. À l'écoute des besoins et attentes des jeunes et des familles, la construction des activités proposées par l'équipe d'animation vise également à favoriser l'ouverture et l'accès à des activités de découverte.

Les actions proposées dans les accueils de loisirs répondent au cadre posé et aux objectifs définis conjointement avec nos partenaires : CAF, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex Ministère Jeunesse et Sport)

Afin de garantir l'accessibilité financière de ces activités, une tarification dégressive est appliquée, et selon les situations, un soutien financier du CCAS peut aussi être octroyé.



PÉRIODES D'INSCRIPTIONS VACANCES SCOLAIRES

Ouverture des réservations environ 5 semaines avant le début des vacances. La clôture se fait environ 15 jours avant le début des vacances. Le calendrier détaillé, de l'année 2018-2019, sera disponible sur le portail familles dès la rentrée.



! Rentrée 2018 : ouverture de la Marelle toute la journée le mercredi.

Le centre de loisirs, La Marelle, accueille les enfants de 3 à 10 ans :

- le mercredi de 7h30 à 19h
- pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (sauf fermeture exceptionnelle).

Un service de restauration est proposé, sur inscription. Le mercredi, le centre propose des activités diversifiées et adaptées à leur âge. Pendant les vacances scolaires, des activités et des sorties sont proposées. Celles-ci nécessitent une inscription spécifique.

L'accueil est organisé selon 4 tranches d'âge :

<p><u>Les Minous :</u> toute petite section et petite section</p>
<p><u>Les Lutins :</u> Moyenne et grande section</p>
<p><u>Les artistes :</u> CP, CE1</p>
<p><u>Les Kids :</u> CE2, CM1 et CM2</p>

UNE JOURNÉE EN CENTRE



De 7h30 à 9h30

Accueil des enfants

de 9h30 à 11h30

Activités du matin

11h30 et 11h45

*Préparation du départ
vers le restaurant scolaire*

De 11h45 à 12h15

*Départ des enfants
qui ne déjeunent pas à la cantine*

De 13h30 à 14h

*Accueil des enfants
qui ne déjeunent pas à la cantine*

De 14h à 16h30

Activités de l'après-midi

De 16h30 à 19h

Départ des enfants

Ces horaires ont été mis en place afin de ne pas perturber le déroulement des activités et des différents temps de la journée. **Merci de les respecter.**

! Une fermeture annuelle est prévue pendant les vacances de Noël, les dates seront communiquées ultérieurement.



Pour toutes informations et tarifs, rendez-vous sur le site internet de la ville de Noyal-sur-Vilaine : www.ville-noyalsurvilaine.fr
sur le portail familles : <https://noyalsurvilaine.portail-familles.net/>

Le Ty'Up



Le Ty'Up est ouvert aux jeunes de 10 à 13 ans (dès 9 ans pour les stages multisports). Sa vocation est de créer des animations et des séjours sur des thématiques sportives, culturelles et artistiques avec, pour chaque période de vacances, un programme d'animations mis en place (exemples : escalade, char à voile, sports collectifs, cinéma, bowling, patinoire, piscine...).

Un accueil informel, sans inscription, est proposé aux jeunes en période scolaire et pendant les vacances.

Le service développe également des liens avec des partenaires locaux : présence d'un animateur une fois par semaine au collège sur le temps méridien, participation au Comité Éducation Santé Citoyenneté piloté par le Collège Jacques BREL. En parallèle, les animateurs accompagnent également le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) dans leurs projets.

Des passerelles sont mises en place avec le centre culturel et la médiathèque de L'Intervalle de Noyal-sur-Vilaine afin de permettre à chacun de profiter de toutes les activités proposées.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est composé de 15 élus, ainsi que 2 suppléants, élèves de CM1 et CM2 habitant à Noyal-sur-Vilaine, et élus pour 2 ans.

Le CMJ à Noyal-sur-Vilaine a été mis en œuvre pour donner la parole aux jeunes et leur faire découvrir le fonctionnement d'une mairie. Pendant leur mandat, ils sont amenés à proposer des idées et réaliser de nouveaux projets sur la ville. Véritables messagers, ils participent à l'information des autres jeunes et se font le relais de leurs attentes. Comme leurs aînés du Conseil municipal, les jeunes du CMJ représentent la ville lors de cérémonies à laquelle ils contribuent.



L'Akoa est aménagé pour l'accueil des adolescents de plus de 14 ans. Des activités peuvent être organisées en fonction de leurs attentes et de leurs projets. Le local des jeunes est à la fois un lieu de rencontre, d'échanges, de détente et d'informations.

Par son action, l'Akoa encourage à l'autonomie des jeunes et à l'insertion professionnelle via le dispositif argent de poche, permettant aux jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des missions pour la mairie durant les vacances scolaires en contrepartie d'une indemnité financière.

Sur sollicitation des jeunes, l'accompagnement et le soutien dans le montage, la préparation et la réalisation de leur projet de loisirs : auto-financements de projets, découvertes rendues possible grâce au bénévolat de jeunes sur des manifestations culturelles (Rock'n'solex à Rennes, Festival « Au foin de la rue » en Mayenne).



HORAIRES DE L'ACCUEIL INFORMEL

PÉRIODE SCOLAIRE

Mercredi et samedi : 14h - 18h30
Vendredi : 17h- 19h

VACANCES SCOLAIRES

lundi au jeudi : 14h00 - 18h30
Vendredi : 14h00 - 19h00



Des fermetures annuelles interviennent entre Noël et le nouvel an ainsi que pendant les vacances d'été (les dates seront annoncées ultérieurement)

RENSEIGNEMENTS : du mardi au vendredi : 9h00 - 12h00

Contacts

Ty'Up



Yvan - 02.23.27.57.49
tyup@ville-noyalsurvilaine.fr

Akoa



Céline - 02.99.00.66.34
service.jeunesse@ville-noyalsurvilaine.fr

Le portail familles

Interlocutrice : Rozenn Pommereul et Anne Fleur Kat
Téléphone : 02.99.04.13.13. - mail : portailfamille@noyalsurvilaine.fr
Site internet : noyalsurvilaine.portail-familles.net

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Informations fiche famille / enfant(s)
Fiche des autorisations
Fiche sanitaire de liaison
Assurance responsabilité civile individuelle



Le portail familles est une plate-forme numérique d'information et de gestion des services enfance et jeunesse proposés par la commune. Vous y retrouverez les différents documents de présentation du service, les menus, les règlements et tarifs ainsi que les différents formulaires nécessaires pour constituer et mettre à jour votre dossier unique d'inscription.

Le portail familles vous permettra également de faire vos réservations pour les activités des accueils de loisirs, le restaurant scolaire, l'étude surveillée et les garderies du soir des écoles publiques. Il vous sera possible en quelques clics de procéder de manière instantanée à vos réservations.

Un seul préalable à ce service : avoir ouvert votre compte famille et avoir déposé en mairie l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution de votre dossier d'inscription. Le service assurera l'informatisation des documents, que vous pourrez retrouver sur votre compte après traitement.

 Ces documents sont à actualiser chaque année pour permettre une meilleure gestion des dossiers.



Pour toute information sur cet outil, ou si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, n'hésitez pas à prendre contact avec les assistantes administratives de nos services par courriel : portailfamille@noyalsurvilaine.fr

ou par téléphone en appelant le : 02.99.04.13.21.

Inscriptions/désinscriptions aux différents services

! Nouveautés 2018

ÉTUDE SURVEILLÉE		Inscription par trimestre
! GARDERIES DES ÉCOLES PUBLIQUES		<u>Garderie du matin</u> : Sans inscription
		<u>Garderie du soir</u> : Inscription/désinscription jusqu'au matin 9h*
! RESTAURATION SCOLAIRE		Inscription/désinscription jusqu'au matin 9h*
LA MARELLE	MERCREDI	Inscription/Désinscription au plus tard le mercredi à minuit précédent la venue de l'enfant*
	VACANCES	Inscription/Désinscription au plus tard deux semaines avant les vacances scolaires* LES DATES DÉFINITIVES SONT COMMUNIQUÉES AVANT CHAQUE PÉRIODE
TY'UP ET AKOA	PÉRIODE SCOLAIRE	Accueil informel sans inscription préalable
	VACANCES SCOLAIRES	<u>Accueil informel</u> : sans inscription préalable <u>Inscription/Désinscription aux activités</u> : au plus tard deux semaines avant le début des vacances* LES DATES DÉFINITIVES SONT COMMUNIQUÉES AVANT CHAQUE PÉRIODE

*Hors cas légitime, toute activité réservée sera facturée et toute présence non prévue fera l'objet d'une pénalité.

Définition des situations d'urgence entraînant une annulation sans facturation ou prise en charge de l'enfant sous réserve d'une capacité d'accueil suffisante :

- enfant malade, parent malade, fratrie malade
- événement familial exceptionnel : obsèques, naissance fratrie
- situation professionnelle exceptionnelle (à la demande de l'employeur) : changement congé, présence réunion, déplacement...

Dans toutes ces situations, les familles doivent prévenir le service et produire un justificatif.

Les tarifs des services (2018/2019)

Le conseil municipal sur proposition de la Commission Finances, délibère et fixe chaque année les tarifs applicables aux usagers des services municipaux. Retrouvez-les ci-dessous **pour l'année 2018-2019**, modulés en fonction du quotient familial CAF des familles.

Garderie (écoles publiques)

Inscription obligatoire le soir uniquement

	MATIN	SOIR
Familles payant un impôt à Noyal-sur-Vilaine		
Quotient CAF inférieur ou égal à 610	1,33€	1,86€
De 611 à 870	1,36€	1,90€
De 871 à 1140	1,39€	1,94€
De 1141 à 1560	1,42€	1,98€
Supérieur à 1560	1,44€	2,02€
Familles ne payant aucun impôt à Noyal-sur-Vilaine		
Tarif Unique	1,54€	2,12€
Pénalités le soir		
Présence sans inscription préalable	Coût de la garderie + majoration de 20%	
Absence non justifiée	Coût de la garderie	
Pénalité pour retard	Forfait 5,00€ par quart d'heure de retard	

Étude surveillée (école élémentaire publique)

Quotient CAF inférieur à 1141	
Un enfant, 1 ou 2 soirs par semaine	9,67€/mois
Un enfant, 3 soirs par semaine	19,33€/mois
Quotient CAF supérieur à 1141	
Un enfant, 1 ou 2 soirs par semaine	14,09€/mois
Un enfant, 3 soirs par semaine	28,19€/mois

Restaurant scolaire (écoles publiques et écoles privées)

Familles payant un impôt à Noyal-sur-Vilaine	
Quotient CAF inférieur ou égal à 610	2,27€/repas
De 611 à 870	3,52€/repas
De 871 à 1140	4,29€/repas
De 1141 à 1560	4,68€/repas
Supérieur à 1560	4,82€/repas
Familles ne payant aucun impôt à Noyal-sur-Vilaine	
Tarif Unique	5,39€/repas
Pénalités	
Présence sans inscription préalable	Coût du repas + majoration de 50%
Absence non justifiée	Coût du repas

La Marelle (mercredis et vacances scolaires)

VACANCES - Familles noyalaises			
Type de régime	«Quotient CAF»	½ journée	Journée
Général	Quotient inférieur ou égal à 610	3,63€	5,77€
	De 611 à 870	5,64€	8,95€
	De 871 à 1140	6,88€	10,92€
	De 1141 à 1560	7,41€	11,77€
	Supérieur à 1560	7,72€	12,26€
Particulier	Tarif unique	9,89€	16,61€
VACANCES - Familles ne payant aucun impôt à Noyal-sur-Vilaine			
Général	Tarif unique	9,89€	14,71€
Particulier	Tarif unique	11,45€	19,06€
Pénalités			
Pénalité pour retard		Forfait 5,00€ par quart d'heure de retard	
Pénalité pour présence sans inscription préalable		Coût de la 1/2 journée ou de la journée complète + majoration de 50%	
		Présence au repas : coût du repas + majoration de 50%	
Présence pour absence non justifiée		Coût de la prestation Marelle	
		Coût du repas si l'annulation n'a pas été réalisée avant 9h le jour même	

Activités spécialisées

Activités 1h50 par semaine		Dessin	Poterie
Tarif par enfant	Tarif unique	23,00€ / mois	28,00€ / mois

Activités La Marelle, Ty'Up et Akoa

ACTIVITÉS - Familles payant un impôt à Noyal-sur-Vilaine									
	A	B	C	D	E	F	G	H	Repas
QF <ou = 610	2,84€	4,73€	7,25€	11,34€	14,49€	18,27€	25,20€	32,13€	2,27€
QF <ou = 870	3,29€	5,48€	8,40€	13,14€	16,79€	21,17€	29,20€	37,23€	3,52€
QF <ou = 1140	4,01€	6,68€	10,24€	16,02€	20,47€	25,81€	35,60€	45,39€	4,29€
QF <ou = 1560	4,32€	7,20€	11,04€	17,28€	22,08€	27,84€	38,40€	48,96€	4,68€
QF > 1560	4,50€	7,50€	11,50€	18,00€	23,00€	29,00€	40,00€	51,00€	4,82€
ACTIVITÉS - Familles ne payant aucun impôt à Noyal-sur-Vilaine									
Tarif unique	6,50€	10,50€	16,50€	24,00€	32,00€	40,00€	56,00€	71,00€	5,39€

Adhésion au Ty'Up et à l'Akoa

Familles payant un impôt à Noyal-sur-Vilaine	Familles ne payant aucun impôt à Noyal-sur-Vilaine
12,00€	20,00€

Sorties piscine

Familles payant un impôt à Noyal-sur-Vilaine	Familles ne payant aucun impôt à Noyal-sur-Vilaine
2,00€	4,00€

Facturation des services périscolaires et extrascolaires

La facturation est mensuelle, elle regroupe tous les services périscolaires utilisés dans le mois pour une famille. Hors cas légitime, toute activité réservée sera facturée et toute présence non prévue fera l'objet d'une pénalité.

Tarification dégressive

Une tarification dégressive en fonction des revenus est appliquée sur l'ensemble des services (hors activités poterie et dessin). Le quotient familial CAF est automatiquement appliqué lors de la facturation. La consultation de votre quotient familial par nos soins nécessite une autorisation (chaque année au mois de septembre). Toutefois, charge à vous de nous prévenir d'un changement significatif de votre situation (séparation, divorce, décès, perte d'emploi...).



En cas de réclamation ou pour toute question sur les services de facturation, vous pouvez contacter:

Rozenn Pommereul
02.99.04.13.21.

Règlement

Les factures peuvent être réglées par chèque en adressant les paiements à la trésorerie de Châteaugiron. La mise en place d'un prélèvement automatique est aussi possible. Dans ce cas, le prélèvement à lieu le 5 de chaque mois. Cette demande nécessite de remplir un mandat SEPA.

Période scolaire :

Vous pouvez aussi payer les frais de garde (uniquement garderie et centre de loisirs la marelle) par chèque CESU pré-financé. Dans ce cas, il ne faut pas mettre en place de prélèvement automatique.

Période de vacances scolaires :

Les frais de garde relatifs aux enfants de moins de 6 ans peuvent être réglés par chèque CESU et ou chèques vacances.

Pour les enfants de plus de 6 ans, les frais des centres de loisirs peuvent être réglés par chèques vacances.

Pour ces cas de paiement par chèque pré-financé, ne pas faire de demande de mise en place d'un prélèvement automatique.



Informations pratiques

Je dois annuler une inscription à la dernière minute et je ne peux plus le faire via le portail familles, que dois-je faire ?

Merci de prévenir au plus tôt le service périscolaire à la mairie ou l'accueil de loisirs concerné. En cas de motif légitime, vous pouvez présenter un justificatif vous permettant de ne pas être facturé du service. Dans d'autres cas, toute activité réservée sera facturée et toute présence non prévue fera l'objet d'une pénalité.

Mon enfant est malade et absent. Que dois-je faire pour le désinscrire de la cantine et/ou de la garderie ?

Vous pouvez désinscrire votre enfant sur le portail famille jusqu'à 9h le jour même. Passé ce délai, merci d'appeler en mairie au plus tôt. Hors motif légitime et sans information de votre part le repas et/ou le coût de la garderie du soir vous sera facturé.

J'ai manqué la période d'inscription, mais j'ai besoin des services de la Marelle, que dois-je faire ?

Dans ce cas, il vous faut appeler la Marelle. La décision sera prise en fonction du nombre de places restantes et au regard du nombre d'animateurs mobilisés. Une place ne pourra être garantie et une pénalité pourra être mise en place.

J'ai un imprévu (professionnel, médical ou personnel) et je n'ai pas inscrit mon enfant à la garderie du soir, qui contacter ?

Veillez à prévenir au plus tôt et prendre contact (de préférence par téléphone) avec Heolia Gierszewski, si possible avant 16h.

Par téléphone : 02.99.04.13.21.

Par mail : pole-viescolaire@ville-noyalsurvilaine.fr

ou contacter la garderie : Maternelle : 02.99.04.07.40.
 Primaire : 02.99.00.61.42.

Attention : Si vous laissez un message à l'école, l'information pourrait ne pas être rapportée aux personnes concernées.

Mon enfant a des problèmes de santé, avec qui dois-je prendre contact ?

Il vous faut prendre contact avec les services de la mairie (02.99.04.13.21.) afin d'élaborer ensemble un protocole d'accueil individualisé (PAI).

Mon enfant est en situation de handicap, les activités périscolaires et extrascolaires lui sont-ils accessibles ?

Nous considérons les situations au cas par cas et un moment d'échange est organisé avec la famille, afin de comprendre la situation et de mettre tout en œuvre pour rendre possible l'accueil de l'enfant.

Contacts

1

ACCUEIL DE LOISIRS - LA MARELLE

Adresse : 28 Rue du Stade
Téléphone : 02.99.00.64.09.
Mail : lamarelle@ville-noyalsurvilaine.fr

2

ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE PRIVÉE - ST AUGUSTIN

Adresse : 2 Rue Auguste Leroux
Téléphone : 02.99.00.56.19.
Mail : eco35.st-augustin.noyal-sur-vilaine@enseignement-catholique.bzh

3

CRÈCHE - COCCINELLE

Adresse : 2 Rue du moulin
Téléphone : 02.99.04.13.05.

4

RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE CENTRALE

Adresse : 3 Bd Barbot
Téléphone : 02.99.00.57.20.
Mail : restaurant-scolaire@ville-noyalsurvilaine.fr

5

MAIRIE : GESTION DU PORTAIL FAMILLES ET FACTURATION

Adresse : 18 Place de la mairie
Téléphones : Portail Familles : 02.99.04.13.21. - Accueil Mairie : 02.33.04.13.13.
Mail : portailfamille@noyalsurvilaine.fr
Site internet : noyalsurvilaine.portail-familles.net

6

COLLÈGE PUBLIC - JACQUES BREL

Adresse : Rue Alain-Fournier
Accueil : 02.99.00.61.66.
Vie scolaire : 02.99.00.66.35.
Mail : e.0352167r@ac-rennes.fr

7

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE - LA CARAVELLE

Adresse : 18 Rue Charles Hardouin
Téléphone : 02.99.00.56.04.
Mail : ecole.0351671d@ac-rennes.fr
Garderie : 02.99.00.61.42.

8

ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE - L'OPTIMIST

Adresse : 1 Rue Pierre Bellamy
Téléphone : 02.99.00.56.14.
Mail : ecole.0350954x@ac-rennes.fr
Garderie et mini-cantine : 02.99.04.07.40.

9

SERVICE JEUNESSE - TY'UP ET AKOA

Adresse : Rue Julien Neveu - Espace Nominœ
Ty'up : 02.23.27.57.49 - Mail : tyup@ville-noyalsurvilaine.fr
Akoa : 02.99.00.66.34. - Mail : akoa@ville-noyalsurvilaine.fr



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi :

de 9h00 à 12h30

puis de 13h45 au 17h30

Le samedi :

de 9h00 à 12h00

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS SUR :

www.ville-noyalsurvilaine.fr

